

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 403)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 151

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 10

Rédiger ainsi l'alinéa 28 :

« 4° Au dernier alinéa, les mots : « de détention » sont remplacés par les mots : « d'importation, d'exportation ou de détention illicite de tabac manufacturé et » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel important : son rejet aurait pour effet d'introduire dans notre droit la prohibition du tabac.